

\_\_\_\_\_

Date de Convocation

17/03/2025

Date d’Affichage

18/03/2025

\_\_\_\_\_

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice 17

Présents 11

Votants 15

\_\_\_\_\_

**OBJET :**

**Demande de fonds de  
concours auprès de la  
CCPC pour le  
financement du  
programme de voiries  
2025**

**ANNULE ET REMPLACE**

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Jean-Michel HAVEZ, Valérie DEVENDEVILLE, Olivier TYTGAT, Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Olivier DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Emilie VANDERBAUWEDE

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS  
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2025/09 par laquelle il avait demandé un fonds de concours auprès de la Pévèle Carembault pour son programme de voiries 2025. Or, depuis, l’estimation de la deuxième partie de Verte Rue a été revue à la baisse, et une convention de financement a été signée avec Noréade pour la prise en charge d’une partie des travaux de réfection de couche de roulement. Aussi, il convient de modifier le montant de fonds de concours demandé ainsi que la plan de financement.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l’octroi de fonds de concours d’un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l’article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif de fonds de concours mis en place par la Communauté de communes.

Considérant que la Commune d’Ennevelin peut bénéficier d’un fonds de concours de 144 063 €.

Considérant que la commune a déjà obtenu 34 255 € sur cette enveloppe en 2024 pour le financement de son aire de jeux ; qu’il reste donc 109 808 € disponibles. Au regard des règles d’attribution, Monsieur le Maire propose de solliciter 104 841,17 €.

Oùï l’exposé de son Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal :

DECIDE (par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 14 VOTANTS) :

- D’autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes Pévèle Carembault, pour le projet de rénovation globale des voiries 2025
- Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

**Dépenses HT :**

Couche de roulement Verte Rue 1ère partie	38 697,94 €
Borduration et trottoirs Verte Rue 1ère partie	84 948,00 €
Verte rue 2ème partie	119 038,94 €
couche de roulement rue d'Hélin	23 924,00 €
couche de roulement rue du Maresquel	45 577,37 €
couche de roulement rue d'Ennetières	49 021,53 €
trottoir rue d'Hélin	14 475,00 €
aménagement de sécurité zéqueil	41 180,00 €
<b>Total</b>	<b>416 862,78 €</b>

**Recettes :**

Subvention Département ADBV voirie pour couches de roulement Verte Rue 1ère partie, Hélin, Ennetières, Maresquel	75 000,00 €
Subvention Amendes de Police trottoir Hélin	10 856,25 €
Subvention Amendes de Police + AAT aménagement de sécurité zéqueil	26 766,00 €
Subvention Département ADBV voirie pour couche de roulement verte rue 2ème partie	59 519,47 €
<i>Sous total subventions du département</i>	<i>172 141,72 €</i>
Participation Noréade pour Verte Rue	35 018,72 €
Fonds de concours CCPC (25,15 % du HT)	104 851,17 €
Autofinancement (25,15 % du HT)	104 851,17 €
<b>Total des recettes</b>	<b>416 862,78 €</b>

Fait et délibéré à Ennevelin, le 25 mars 2025  
Le Maire, Michel DURONT



Secrétaire de séance  
Aurore PENNORS